

Rapport d'activité inter Congrès nationaux (Melle 2011 – Arras 2014)

Catégorie des « non-titulaires » (collège 18)

Sébastien BRUNIQUEL, Secrétaire national catégoriel (3^{ème} – 4^{ème} mandat)

En préambule à ce rapport d'activité inter Congrès nationaux, il convient de souligner deux caractéristiques de la Catégorie des « non-titulaires », dont j'assume la charge de la représentation, au sein du CSN, depuis quatre mandats. En effet, la reconnaissance de ces spécificités, éclaire les choix de fonctionnement, que nous avons opérés en interne, afin de rendre la défense de chaque contractuel, dans l'intérêt de tous, la plus efficiente possible.

- A la différence des autres Catégories de notre CSN, celle des « non-titulaires » ne se circonscrit pas à un corps en particulier, ni d'ailleurs *stricto sensu* à l'enseignement agricole, technique ou supérieur, ou à l'enseignement maritime et aquacole mais possède un caractère transversal. Potentiellement, elle concerne ainsi quelques 13 000 contractuels, tant de droit public (recrutés sur crédits d'Etat, déconcentrés ou sur les budgets des établissements) que privé. Ce faisant, pour répondre au mieux aux multiples sollicitations, nous nous sommes répartis la charge de travail comme suit : le secteur « Apprentissage et Formation professionnelle continue » répond prioritairement aux ACB, le secteur « emplois précaires », pilote du groupe d'action « abus de CDD », aux contractuels de droit privé et pour ma part aux AC(E)N et AC(E)R, sachant que par ailleurs, je coordonne la CCP nationale des ACEN/R enseignants, CPE et Directeurs.

- Le Congrès national de Melle a réaffirmé que « la lutte contre toutes les formes de précarité » constituait une priorité d'action du Snetap-FSU. Ce faisant, en appui à mes interventions, les membres du Bureau National (au premier chef desquels le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe corpo), les secrétaires nationaux catégoriels, des secteurs ainsi que les élus CAP, ont participé activement aux actions d'information, d'accompagnement individualisé et de défense collective des non-titulaires et se sont mobilisés sur la période considérée, notamment eu égard à la mise en œuvre dans l'EAP du dispositif de titularisation issu de la loi du 12 mars 2012.

Mon activité en qualité de Secrétaire national catégoriel des non-titulaires, élu au Bureau national, sur la période considérée (Melle 2011 – Arras 2014) s'est structurée autour de trois axes principaux.

I. La "Loi (n°2012-347) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique (...)" et sa déclinaison dans l'EAP.

- Conception et gestion de la communication (site, conférences mélagri, listes de diffusion, etc.) dans le contexte de la campagne préalable aux élections générales au MAAF et de renouvellement des représentants des personnels non-titulaires dans les Commissions Consultatives Paritaires Nationales, Régionales et Locales : expliquer la non ratification par la FSU du Protocole d'accord et exposer la détermination du Snetap à se situer aux avant-postes pour obtenir un véritable plan de déprécarisation ;

- Durant la phase « législative » d'examen du projet de loi par le Sénat et l'Assemblée nationale, interventions en lien avec la FSU auprès des parlementaires (élus, commissions, groupes politiques, rapporteurs) afin de porter nos amendements dont, en premier lieu, la nécessité d'accorder le primat à l'accès à l'emploi titulaire par rapport aux mesures de « cdisation » ;

- Après la parution au *JORF* de la loi, le 13 mars 2012, durant la phase « réglementaire » (publication des décrets, arrêtés, circulaires et notes de service), participation aux groupes de travail « déprécarisation » organisés par le Ministère (transversaux et spécifiques – programmes 143 et 142 notamment), aux rencontres en bilatérale avec la DGER, le Secrétariat Général, le Cabinet du Ministre voire ce-dernier, aux réunions des instances nationales traitant de ce sujet, à l'organisation des mobilisations et des actions dédiées (envahissement du Ministère et de la DGER par exemple), élaboration des plates-formes revendicatives et défense des mandats définis par le Congrès de Melle (offrir les mêmes chances de réussite aux candidats des CFAA-CFPPA que celles reconnues aux agents exerçant en

lycées, possibilité de faire le choix pour les lauréats d'être titularisé dans les centres, augmentation de la volumétrie, abandon du critère d'éligibilité des « 70% » et de la règle de « l'identité d'employeurs », etc.) ;

- Suivi de la mise en œuvre de la première session du plan de déprécarisation (information sur l'éligibilité, multiples interventions auprès du Bureau des concours pour faire corriger les erreurs présentes dans les modèles et les guides du dossier de RAEP, accompagnement pour un accès de tous aux formations idoines, actions pour le remboursement des frais de déplacements des admissibles et notamment des collègues des DOM-TOM et COM et pour l'ouverture de concours en interne et externe afin de donner des perspectives de déprécarisation aux nombreux exclus du dispositif par exemple), des affectations et de la formation des stagiaires ;
- Interventions lors du bilan de la première session pour porter nos revendications en matière d'amélioration du dispositif (préparation aux concours, affectation des stagiaires entre autres) ;
- Action, en lien avec la FSU, pour revendiquer un autre plan de déprécarisation, susceptible celui-là, par l'abandon du critère d'une quotité de service minimale exigible (70% d'un temps plein), de la règle dite de « l'identité d'employeurs » et de la condition des deux années d'exercice sur une période limitée ou par le dimensionnement de la volumétrie en fonction du nombre réel de non-titulaires, de lutter efficacement contre la précarité.

II. Commissions Consultatives Paritaires Nationales, Régionales et Locales.

- Investissement dans la campagne électorale : conception et gestion de la communication (professions de foi, documents, articles du site, mails des listes de diffusion, interventions dans les conférences mélagri, etc.), appui aux bureaux régionaux ;
- Suivi des listes électorales : intervention pour faire réintégrer 360 ACEN « oubliés » par l'administration par exemple ;
- Suite aux élections remportées très largement par le Snetap-FSU avec une nette progression par rapport à celles de 2009, suivi de l'établissement des listes de nos représentants titulaires et suppléants dans les CCP régionales, participation à la formation des nouveaux élus ;
- Coordination de la CCP nationale des ACEN Enseignants, CPE et Directeurs (négociations avec l'administration sur le contenu des Notes de Service mobilité, préparation des mouvements, rédaction des questions diverses et des courriers catégoriels, interventions en séance, diffusion des comptes rendus, communication des résultats, suivi des affectations jusqu'à la RS - juillet-août -, coaching des camarades élus à la CCP) ;
- Suivi des situations individuelles, défense des intérêts et des droits des collègues face à l'administration (plusieurs milliers de mails et des dizaines d'heures de contacts téléphoniques sur les trois ans pour répondre aux sollicitations des collègues et des camarades - non titulaires, sections, membres du CSN ou syndiqués - ainsi que dans les relations avec l'administration, notamment le BEFFR/SRH/SG et le BGDC/DGER).

III. Conception et diffusion d'une information de « qualité » (explicite, vérifiée, valide et pertinente) par plusieurs canaux :

- les listes de diffusion, « ace » (qui s'adresse aux 1320 ACEN à ce jour et dont j'assure la gestion notamment en ce qui concerne l'envoi régulier d'informations et les réponses aux multiples questions individuelles générées), « section », « région », « csn » et le mailing créé à partir du fichier à destination des syndiqués non-titulaires [plusieurs centaines de mails sur les trois ans pour l'ensemble de ces listes] ;
- la Conférence First Class TUTAC [452 mails à ce jour depuis mai 2011] ;
- le Bulletin de l'enseignement agricole : rédaction d'articles d'actualité et spécifiquement, coordination-production du dossier du n°348 de décembre 2012 intitulé, « Précarité : réalités, enjeux et perspectives au Ministère de l'Agriculture » ;
- le site du snetap [rédaction-publication d'articles et administration des sous-rubriques « Non-titulaires » et CCP ACEN],
- courriers catégoriels, livret d'accueil, divers documents pour diffusion et affichage.